



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-082

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2021

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris**

75-2021-02-22-006 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2020-10-19-003  
du 19 octobre 2020 portant délégation de signature de la direction générale (1 page)

Page 3

# Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-02-22-006

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial  
n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant  
délégation de signature de la direction générale



**Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature de la direction générale**

**Le directeur général  
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature de la direction générale ;

Vu l'arrêté directorial du 22 juillet 2020 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale ;

Vu l'arrêté n°ANADDG 2020-12 0002 du 31 janvier 2021 affectant M. Florent BOUSQUIE en qualité de directeur adjoint du cabinet du directeur général, directeur délégué auprès des directeurs généraux adjoints à compter du 15 janvier 2021 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 est modifié comme suit :

Délégation de signature est donnée à Mme Anne RUBINSTEIN, directrice de Cabinet du Directeur général, à l'effet de signer au nom du Directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, tous les actes, arrêtés, décisions relevant de son domaine d'attributions, à l'exclusion des attributions déléguées par le Directeur général aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires, d'hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire et de pôles d'intérêt commun.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne RUBINSTEIN, délégation est donnée à M. Florent BOUSQUIE, directeur adjoint du cabinet du directeur général, directeur délégué auprès des directeurs généraux adjoints, pour tous les actes, arrêtés, décisions relevant de ses attributions auprès de Mme Anne RUBINSTEIN. Délégation lui est donnée par ailleurs pour tous les actes, documents, contrats et conventions liés aux missions qui lui sont attribuées en qualité de directeur délégué et notamment pour ceux relatifs à la mission COVISAN.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne RUBINSTEIN, délégation est donnée à Mme Julie DULCIRE, cheffe de cabinet, à l'effet de signer au nom du Directeur général les ordres de missions et les pièces comptables de dépenses et de recettes relevant du cabinet.

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

22 FEV. 2021

Martin HIRSCH